



Monsieur le Président,

le CHSCT qui se déroule ce jour est le premier qui peut enfin se tenir avec des représentant(e)s du personnel et les acteurs de la prévention en présentiel, ce qui, seul, permet la qualité des échanges et le bon fonctionnement de cette instance.

Il n'est désormais plus possible d'invoquer le prétexte COVID-19 pour restreindre de façon drastique et injustifiée les droits des agent(e)s du département de l'Aude : rappelons que la commune de Carcassonne, par exemple, n'a cessé d'organiser des conseils municipaux réunissant plus de 40 personnes en présentiel malgré la soi-disant jauge de 6 personnes brandie tel un épouvantail à chaque instance paritaire, tout comme les services préfectoraux, qui pourtant ne sont guère censés ignorer la réglementation applicable...

Enfin, le CHSCT de l'Aude va donc pouvoir remplir son office.

À titre de déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques souhaite évoquer la réponse datée du 3 mai 2021 à la résolution votée le 2 avril en séance plénière du CHSCT concernant le devenir de l'Action sociale dans l'Aude et sur l'ensemble du territoire national.

Car contrairement à ce que vous indiquez, « l'emprise du CHSCT » n'est pas étroite sur le sujet et que l'Action sociale est très loin de ne relever que du CDAS.

En effet, nous vous rappelons que CHSCT est l'acronyme signifiant Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail : or, la restauration administrative, la présence d'une délégation départementale de proximité permanente avec assistante sociale, médecin de prévention et déléguée, la possibilité de bénéficier de places en crèche permettant aux femmes de travailler, les tickets-restaurants, des logements à tarifs abordables pour les agent(e)s, etc. concernent indiscutablement cette instance.

Nous mettrons donc cette assertion sur le compte de la méconnaissance.

Cette résolution avait pour objectif premier que le Président du CHSCT de l'Aude défende auprès de la DGFIP et du Secrétariat Général le maintien, voire le renforcement, de l'Action sociale qui est aujourd'hui mise à mal.

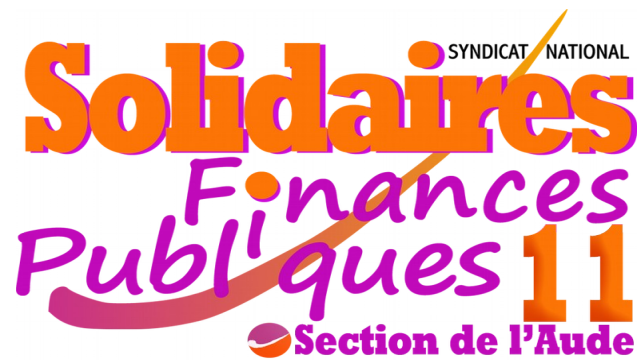
Pire que votre absence de volonté d'accéder à la demande légitime de soutien des aspirations des agent(e)s, vous avez préféré dénigrer les termes de cette résolution en y apportant des « correctifs ».

Ainsi, les structures départementales de proximité n'auraient pas vocation à être rationalisées, l'Action sociale ne sera pas externalisée au privé, les restaurants administratifs ne fermeront pas leurs portes, la vente des résidences EAPAF serait faite sur demande des agent(e)s et les crédits de l'Action sociale ne baisseraient pas.

Pour conclure et pour rassurer les agent(e)s, singulièrement leurs représentant(e)s syndicaux toujours prompt(e)s à critiquer sans aucun fondement les politiques empreintes de la plus grande bienveillance menées par les Directions locale et Générale, des groupes de travail seront organisés.

Nous ne savons s'il faut rire ou pleurer de ce pensum...

Nous vous répondrons donc point par point :



1- Budget de l'Action sociale

Montant 2020 = 116 millions d'euros

Montant 2021 = 109,6 millions d'euros.

Soit une baisse de 6,4 millions d'euros (- 5,5%).

2- Un plan programmé de suppression du réseau des délégations d'Action sociale pour privilégier le niveau régional, voire interrégional, existe bel et bien, le fait qu'il ne soit pas présenté ouvertement aux organisations syndicales locales et nationales ne doit pas vous conduire à le nier effrontément. Par ailleurs, des « services régionaux d'appui » ont été créés, dirigés par un(e) responsable « Chorus ». Celui-ci sera dorénavant le supérieur hiérarchique des délégué(e)s qui pourront quant à eux prendre en charge plusieurs départements aux fins de « rationalisation ».

3- L'externalisation de l'Action sociale est bien en marche, puisque outre la vente, contre l'avis des organisations syndicales représentatives, des quelque 26 résidences EPAF, la fin de l'autonomie de gestion de l'ALPAF, l'EPAF et l'AGRAF est engagée sous-couvert de la mise en place d'une structure « faîtière ».

Par ailleurs, concernant l'ALPAF, la baisse des subventions consenties par le ministère est incessante alors pourtant que les besoins en logement des agent(e)s sont criants.

Y compris dans l'Aude mais vous n'êtes guère concerné pour votre part compte tenu de vos émoluments mensuels.

Ceci explique sans doute votre désintérêt pour un sujet pourtant essentiel.

Parlons donc chiffres sur le sujet pour vous convaincre de la véracité de nos arguments : en 2016, suppression de la subvention à l'ALPAF d'environ 20 millions d'euros avec corrélativement, depuis 2014 le gel des crédits. Comme si cela n'était pas suffisant, fin 2018, le ministère a décidé de reprendre 4,9 millions d'euros sur la subvention accordée à l'ALPAF en loi de Finances (soit 19 millions d'euros). Pour 2019, celle-ci n'était plus que de 18 millions d'euros sur laquelle une reprise de 3 millions d'euros a encore été effectuée.

Le coût des loyers augmente, alors même que les subventions à l'ALPAF ne cessent de diminuer...

La baisse généralisée des budgets consacrés à l'Action sociale a et augure également dans l'avenir de graves conséquences sur le nombre de restaurants administratifs qui contrairement à vos dires est loin d'être prioritaire au sein des ministères économiques et financiers.

Nous constatons d'ores et déjà une recrudescence des fermetures de restaurants administratifs et des difficultés récurrentes des structures gérées sous forme associative, l'exemple de celles vécues à Narbonne étant éclairantes.

Concernant l'AGRAF, d'ores et déjà la tarification au plat plutôt qu'au plateau a été imposée par le Secrétariat Général à l'association.

4- Quant à la vente des résidences EPAF, il s'agirait selon vous d'une « adéquation de l'offre avec les attentes des agent(e)s ».



Il s'agit surtout de déléguer au privé pour de substantiels bénéfices attendus au détriment du portefeuille des agent(e)s. Depuis des années, le ministère limite les crédits alloués à l'entretien et la rénovation de ces résidences afin de justifier d'une externalisation ultérieure. Quant aux 150 employé(e)s, leur sort vous indiffère : le fait que quelques populeux de plus iront pointer à Pôle Emploi ne vous empêchera finalement pas de dormir...

Mais selon vous, d'externalisation, il n'y a pas...

Ou comment nier l'évidence !

Mais nous sommes rassurés, il y aura des groupes de travail : vous semblez ignorer que de nombreux groupes de travail ont déjà été organisés au niveau national sur le sujet. Toutes les objections des représentant(e)s du personnel, toutes leurs contre-propositions ont été superbement ignorées par nos dirigeant(e)s.

Les agent(e)s sont ainsi tellement satisfait(e)s de l'évolution de l'Action sociale aux ministères économiques et financiers qu'une pétition circule, déjà signée par plus de 15 000 agent(e)s...

Un courrier a été envoyé au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance par l'ensemble des fédérations des Finances le 16 avril 2021 pour protester contre la dégradation continue de la politique de l'Action sociale.

Le Comité Technique Ministériel (CTM) du 11 décembre 2020 a été unanimement boycotté par les organisations syndicales du fait du mépris pour les agent(e)s et de la volonté de destruction de l'Action sociale.

Que faut-il donc ajouter de plus pour démontrer que votre réponse n'est en rien à la hauteur de ce qui a été dénoncé et qu'elle s'apparente donc à de la pure communication.

Comme d'habitude.

Solidaires Finances Publiques, pour sa part, considère que les conditions de travail des agent(e)s du département de l'Aude, donc la défense acharnée de l'Action sociale qui s'exerce au profit de tous et chacun, sont une priorité du CHSCT.

Il est à déplorer une dégradation continue de ces mêmes conditions de travail dans le département de l'Aude : le dernier rapport du médecin de prévention daté de 2018 fait état d'une multiplication par 3 de la souffrance au travail entre 2015 et 2017.

Depuis cette date (soit 3 ans!), nous nous étonnons qu'aucun rapport n'ait été produit pour mesurer les difficultés croissantes au travail des agent(e)s.

En particulier, depuis la généralisation à marche forcée du télétravail : isolement des télétravailleur(se), intensification des tâches favorisant stress et burn-out, travail gratuit, absence de conditions adéquates au domicile du télétravailleur(se) (notamment fauteuil ergonomique et repose-pieds) laissant augurer une multiplication des troubles musculo-squelettiques, matériel inadapté (pas d'imprimante, ni de scanner fournis, écran trop petit, pas de clé 4G), etc. ne sont que quelques effets délétères de ce dispositif improvisé.

Le protocole national sur le télétravail validé par la DGFIP sans aucun amendement possible de la part des représentant(e)s du personnel, loin de tirer les leçons de la situation vécue depuis un an, entérine un fait accompli au détriment d'un exercice émancipateur des missions.



Ajouté au processus de destruction de nos missions et réseau porté par le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », la « démétropolisation » ou ROCSP qui permettra, rappelons-le, à brève échéance la fusion-absorption de la DGFIP par l'URSSAF, les agent(e)s des Finances Publiques peuvent redouter légitimement les impacts sur leur santé de ces mesures toxiques.

L'examen du DUERP relatif à l'exercice 2020 démontre que nos craintes sont réelles : les risques psycho-sociaux sont en effet en augmentation exponentielle dans le département de l'Aude.

Objectifs fixés irréalistes, pression sur les résultats, imposition de nouvelles méthodes de travail sans concertation, charges de travail en augmentation avec des effectifs insuffisants, relations avec les usagers difficiles générant stress et anxiété, angoisse sur l'avenir de nos missions, risque de burn-out, travail dans l'urgence, manque d'appui de la hiérarchie, reconnaissance inexistante, dégradation du service public,...

Voilà quelques observations glanées sur le dernier DUERP disponible.

Celles-ci, qui dénotent une détresse infinie des agent(e)s de la quasi-totalité des postes et services, devraient sérieusement vous interpeller, en tant que DDFiP et Président du CHSCT de l'Aude.

Il n'en est manifestement rien !

Contre cette absence d'empathie et de considération, nous continuerons à porter les revendications qu'exigent les agent(e)s et à dénoncer cette volonté de destruction de l'Administration des Finances Publiques mise en œuvre par une oligarchie dirigeante prédatrice.

Jusqu'à la mort programmée du CHSCT, instance tellement dérangeante qu'il fallait bien la liquider un jour, vous trouverez en face de vous les représentant(e)s de Solidaires Finances Publiques !